

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 168 du 18 juin 2020

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1
18 juin 2020

Arrêté relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de sécurité et de maintien de l'ordre dans les préfabriqués n°12 à 17 sur le campus Lyon Tech la Doua

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**
Bureau des Affaires Juridiques
Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex

**ARRETE relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de sécurité et de
maintien de l'ordre dans les préfabriqués n° 12 à 17 sur le campus Lyon Tech
La Doua**

L'administrateur provisoire de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article R712-4 ;
Vu la convention non constitutive de droits réels délivrée par l'UCBL à l'UdL en vue de
l'occupation temporaire des préfabriqués n°12 à 17 sur le campus Lyon Tech la Doua ;

DECIDE

Article 1 : Les pouvoirs en matière de sécurité des biens et des personnes et de maintien
de l'ordre dans les préfabriqués n°12 à 17 situés sur la parcelle cadastrée AD 7 à
Villeurbanne (69100) sont exercés par l'administrateur provisoire de l'UdL.

Cette délégation de pouvoir intervient sans préjudice des obligations en matière
de sécurité qui incombent à l'UdL en vertu de la convention d'occupation
conclue entre l'UdL et l'UCBL.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté
qui sera publié au Bulletin des Actes administratifs de l'Université.

Fait à VILLEURBANNE, le 12 juin 2020

L'administrateur provisoire de l'Université

Frédéric FLEURY

